

AFCHAIN AVOCAT

CLIENT : **A.E.C**

APPROBATION DES COMPTES

Ce dossier comprend :

- Rapport de gestion
- Texte des résolutions
- Procès-verbal
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées
- Certificat de dépôt des comptes
- Ordonnance requête

A.E.C.
ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 €
Siège Social à ANTONY (92160) 97 Avenue de la Division Leclerc

393.636.451 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION
sur les comptes de l'exercice clos le
31 Décembre 2020

Je soussigné, Sébastien DUFLOT, représentant de la Société DGBOOSTER, Présidente de la Société A.E.C. - ACHAT ECHANGE COMPENSATION, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2020**, établi le présent rapport de gestion.

Les différentes informations prévues par la réglementation sont reprises ci-après successivement :

1) - PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels que je soumetts à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

2) - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE

2-1 - Activité et Résultats

L'exercice dont les comptes sont soumis à votre approbation a été principalement marqué par la crise sanitaire, mais également par la restructuration du groupe :

- les TUP avec les Sociétés CHOISIRMONCONSTRUCTEUR.COM et SORECSO,
- l'achat des titres EXPLORA et BIJOUXPRIVES,
- l'entrée de NUCLEUS au capital par apport d'obligations PhotoNike.

L'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire avec deux mois de coupure du site e-commerce en l'absence de possibilités de livraison contre signature.

De plus, toutes les équipes ont été mises au chômage partiel pendant un mois.

Enfin, l'activité « communication » a été quasiment à l'arrêt du fait de la pandémie, notamment avec la suppression de 3 revues sur 4 de Besthotel.

J'en viens à la présentation des comptes.

Le chiffre d'affaires est en baisse d'environ 24 % et s'élève à **1.513.210 €** (contre 2.002.132 € lors de l'exercice précédent) correspondant à :

- Des ventes de marchandises pour 608.127 € (contre 574.849 € lors de l'exercice précédent).
- Des ventes de prestations de services pour 905.083 € (contre 1.427.283 € lors de l'exercice précédent)

D'autres produits d'exploitation, principalement des reprises sur provisions, portent le total des **produits d'exploitation** à **1.517.357 €** (contre 2.011.632 € lors de l'exercice précédent).

Dans le même temps, les **charges d'exploitation** enregistrent une **baisse de 20,75 %** pour apparaître à **1.514.481 €** (contre 1.910.919 € lors de l'exercice précédent). Parmi ces charges, il peut être noté :

- Les achats de marchandises et la variation de stock comptabilisé pour 478.086 €, (contre - 1.369.970 € lors de l'exercice précédent) du fait du changement de méthode de comptabilisation ;
- Les autres achats et charges externes pour 550.454 € (contre 535.081 € lors de l'exercice précédent) comprenant notamment :
 - Des achats emailing Bestmarques pour 35.243 € (contre 13.586 € lors de l'exercice précédent) ;
 - Des prestations de services pour 7.062 € (contre 46.353 € lors de l'exercice précédent) ;
 - Des locations immobilières pour un total de 63.680 € (contre 99.764 € lors de l'exercice précédent) ;
 - Des frais liés aux sites internet pour 22.687 € (qui n'ont pas été comptabilisés lors de l'exercice précédent) ;
 - Des frais d'hébergement des sites pour 43.320 € (contre 32.220 € lors de l'exercice précédent) ;
- Les impôts et taxes pour 17.466 € (contre 13.420 € lors de l'exercice précédent) ;
- Les salaires et traitements y compris les charges sociales, pour 384.109 € (contre 354.792 € lors de l'exercice précédent) ;
- Les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 1.314 € (contre 34.643 € l'année précédente) ;
- Les dotations aux provisions sur immobilisations pour 25.892 € (contre 1.314 € lors de l'exercice précédent) ;
- Les autres charges pour 57.303 € (contre 187 € lors de l'exercice précédent), dont 56.707 € de pertes sur créances irrécouvrables.

Compte tenu de ces éléments, **le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 2.876 €** (à comparer à un bénéfice de 100.713 € lors de l'exercice précédent).

Des produits financiers ont été enregistrés cette année pour 16.781 €, correspondant aux revenus des obligations PhotoNike et des

charges financières ont été comptabilisées pour 1.090 € (contre 347 € lors de l'exercice précédent), constituées par :

- des intérêts et charges assimilées pour 572 €,
- des différences négatives de change pour 518 €.

Des produits exceptionnels ont été enregistrés pour 2.409.073 € (contre 86.962 € lors de l'exercice précédent) composés principalement de reprises sur provision sur stock. Des charges exceptionnelles ont également été comptabilisées pour 2.408.137 € (contre 2.612 € lors de l'exercice précédent) correspondant à des charges de gestion ou sur opérations en capital.

Il n'a pas été comptabilisé d'impôt sur les bénéfices, les déficits antérieurs étant imputés sur ces derniers ; mais un crédit d'impôt restituables a été comptabilisé pour 14.200 €.

Au final, **le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 33.703 €** (à comparer à un bénéfice de 184.716 € lors de l'exercice précédent).

2-2 - Situation patrimoniale

Je vous communique les renseignements suivants de la situation patrimoniale et de son évolution :

Au passif : Le bilan fait apparaître, avant affectation des résultats :

- * des capitaux propres en augmentation à 2.473.985 € (contre des capitaux propres de 940.283 € lors de l'exercice précédent), comprenant notamment la prime d'émission relative à l'apport des obligations PhotoNike par Nucléus pour 1.100.000 €,
- * des dettes en hausse à 5.805.043 € (contre 5.581.814 € lors de l'exercice précédent), dont :
 - ❖ les dettes auprès des établissements de crédit pour 156.284 €, composées de 2 nouveaux prêts garantis par l'Etat,
 - ❖ le compte courant d'associé à hauteur de 579.368 € (contre 215.372 € lors de l'exercice précédent) dont la nette augmentation de celui de DGBOOSTER suite à l'acquisition de ses filiales,
 - ❖ des dettes fournisseurs et comptes rattachés à 3.949.516 € (contre 4.319.229 € lors de l'exercice précédent), étant rappelé que les dettes fournisseurs sont constituées à plus de 90 % de dettes payables uniquement en échange marchandise ;
 - ❖ des dettes fiscales et sociales de 706.909 € (contre 659.089 € lors de l'exercice précédent),
 - ❖ d'autres dettes pour 376.451 € (contre 388.124 € lors de l'exercice précédent).

A l'actif : L'actif immobilisé net, correspondant pour l'essentiel :

- aux droits de propriété intellectuelle pour 82.538 € (contre 8.285 € lors de l'exercice précédent),
- aux fonds de commerce pour 3.475.531 € (contre 3.238.108 € lors de l'exercice précédent),
- aux participations pour 134.000 €,
- aux obligations PhotoNike pour 1.516.582 €.

L'actif circulant net ressort, hors charges constatées d'avance, à 2.968.621 € (contre 3.026.459 € lors de l'exercice précédent), composé :

- * de marchandises à hauteur de 2.092.440 € (contre 2.275.165 € lors de l'exercice précédent),
- * des créances de 833.912 € (contre 678.258 € lors de l'exercice précédent),
- * des disponibilités de 41.616 € (contre 27.624 € lors de l'exercice précédent)

3) - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - EVOLUTION PREVISIBLE

Ce début d'année 2021 est toujours marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le troisième confinement a entraîné de nouveau le chômage partiel pendant presque un mois pour une partie des équipes.

L'année 2021 connaît une reprise timide de la communication et sera marquée par :

- la création de ZENMIX dont l'objet est de fabriquer et commercialiser des boissons à base de CBD ;
- La TUP entre A.E.C. et EXPLORA.

4) - ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Je n'ai rien à vous signaler à ce titre.

5) - PARTICIPATION ET LEURS VARIATIONS - ACQUISITION DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL D'UNE AUTRE SOCIETE

Je vous rappelle que la société possédait à la clôture de l'exercice 2020, les participations suivantes :

- 100 % du capital social de la Société EXPLORA,
- 80 % du capital de la Société BIJOUXPRIVES.

6) - ACTIVITE DES FILIALES

Les filiales ont réalisé en 2020, les chiffres d'affaires et résultats nets suivants :

Sociétés	Chiffres d'affaires	Résultats nets
EXPLORA	200 €	- 34.105 €
BIJOUXPRIVES	74.523 €	5.091 €

7) - REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

8) - AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose l'emploi suivant :

du bénéfice net de l'exercice de, €	33.703
au compte « Réserve légale » à hauteur de 5% dans la limite de 10 % du capital soit, €	1.685
passant de, €	120.000
à, €	121.685
le solde de, €	32.017
au compte « Report à Nouveau » porté alors de, €	- 503.898
à, €	----- - 471.880

9) - QUITUS AU PRESIDENT

Il est demandé aux associés de bien vouloir donner quitus à votre Président pour sa gestion au cours de l'exercice.

10) - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour répondre aux exigences légales, je vous rappelle qu'aucune répartition de dividendes n'a été opérée au titre des trois exercices précédents.

11) - DEPENSES NON PRISES EN CHARGE DU POINT DE VUE FISCAL

Il est signalé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., que les comptes de l'exercice ne comportent pas de charges non fiscalement déductibles, en vertu des dispositions de l'article 39-4 du C.G.I.

12) - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à expiration avec la présente Assemblée.

13) - DECISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Je vous informe, en application de l'article L464-2 I alinéa 5 du Code de Commerce que la Société n'a pas fait l'objet de sanctions pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'autorité de la Concurrence.

14) - DECOMPOSITION PAR DATE D'ECHEANCE DES DETTES ECHUES OU NON A L'EGARD DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS A LA CLOTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Je vous présente, conformément aux dispositions des articles L441-6-1, D441-4, et D823-7-1 du code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients :

- Délais de paiement des fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élevant à 3.949.516 € à la clôture de l'exercice 2020 et à 4.319.229 € à la clôture de l'exercice 2019 sont payables à hauteur de 90 % d'entre eux par échanges de marchandises payable dans les 3 à 5 prochaines années.

- Délais de paiement des Clients

Les dettes des Clients s'élevant à 242.440 € à la clôture de l'exercice 2020 et 339.503 € à la clôture de l'exercice 2019 sont encaissables pour 85 % d'entre eux par échanges de marchandises sur les 3 à 5 prochaines années, sans entrée de trésorerie.

LE PRESIDENT.



A.E.C.

ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 €
Siège Social à ANTONY (92160) 97 Avenue de la Division Leclerc

393.636.451 RCS NANTERRE

TEXTE DES RESOLUTIONS

soumises à l'Associée Unique
du *21 Septembre 2021*

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés,

après présentation du rapport de gestion du Président et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et après présentation par le Président du Compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

approuvent les comptes et le bilan de l'exercice, tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, indiquées dans le rapport Du Président, desquels il résulte un bénéfice de 33.703 €,

et donnent, en conséquence, quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés,

décident d'affecter,	
bénéfice net de l'exercice de, €	33.703
au compte « Réserve légale » à hauteur de 5%	
dans la limite de 10 % du capital soit, €	1.685
passant de, €	120.000
à, €	121.685
le solde de, €	32.017
au compte « Report à Nouveau » porté alors de, €	- 503.898
à, €	----- - 471.880

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés,

prennent acte que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4 du C.G.I.,

et donnent acte au Président du rappel, dans son rapport, de l'absence de répartition de dividendes au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions de la nature de celles visées à l'Article L. 227-10 du Code de Commerce et aux statuts,

approuvent les termes dudit rapport.



A.E.C.
ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 €
Siège Social à ANTONY (92160) 97 Avenue de la Division Leclerc

393.636.451 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL
De l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 Septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-et-un septembre, à neuf heures, au Cabinet d'Avocats « AFCHAIN AVOCAT » sis à LYON (69002) - 1 Place Francisque Régaud,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président, avec autorisation du président du Tribunal de Commerce de NANTERRE suivant ordonnance du 22 Juillet 2021, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Président et du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation des bénéfices ;
- Quitus au Président ;
- Approbation des conventions de la nature de celles visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence est émargée par les Associés présents en leur nom et au nom des Associés représentés. Elle établit que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 15.992 actions sur les 16.000 actions composant le capital social.

Il déclare alors que l'Assemblée est régulièrement composée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Thierry CICILE, Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement convoqué à la présente réunion, par une LRAR en date du 9 Septembre 2021.

Il dépose sur le bureau, à la disposition des associés :

- Un double des lettres de convocations adressées aux Associés,
- Un double de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes, adressée en recommandé avec avis de réception,
- La feuille de présence signée,
- Le bilan et le compte de résultat,
- Le rapport de gestion au Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président ouvre alors la délibération sur l'ordre du jour ci-dessus rappelé.

Il fait observer que le compte de résultat, le bilan, les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes et, généralement, tous les documents qui, d'après les statuts, doivent être communiqués aux Associés, ont été mis à la disposition des associés, au siège social, dans les délais statutaires préalablement à la présente réunion.

Puis, il donne lecture de son rapport, lequel rapport est ainsi conçu :

(Rapport joint)

Monsieur le Président présente ensuite à l'Assemblée, le compte de résultat et le bilan ;

Puis, il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, lesquels rapports sont ainsi conçus :

(Rapports joints)

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux Associés.

Ceux-ci ne demandant pas la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés,

après présentation du rapport de gestion du Président et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et après présentation par le Président du Compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

approuvent les comptes et le bilan de l'exercice, tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, indiquées dans le rapport Du Président, desquels il résulte un bénéfice de 33.703 €,

et donnent, en conséquence, quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée, à main levée, à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés,

décide d'affecter,	
bénéfice net de l'exercice de, €	33.703
au compte « Réserve légale » à hauteur de 5%	
dans la limite de 10 % du capital soit, €	1.685
passant de, €	120.000
à, €	121.685
le solde de, €	32.017

au compte « Report à Nouveau » porté alors de, €	- 503.898

à, €	- 471.880

Cette résolution est adoptée, à main levée, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés,

prennent acte que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4 du C.G.I.,

et donnent acte au Président du rappel, dans son rapport, de l'absence de répartition de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée, à main levée, à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions de la nature de celles visées à l'Article L. 227-10 du Code de Commerce et aux statuts,

approuvent les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée, à main levée, à l'unanimité.

CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**A.E.C. – ACHAT ECHANGE COMPENSATION
Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €
97 Avenue de la Division Leclerc
92160 ANTONY
393 636 451 R.C.S. NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société A.E.C. – ACHAT ECHANGE COMPENSATION,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.E.C. – ACHAT ECHANGE COMPENSATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 28 juin 2021

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

SAS DYNEXPERT
Le Commissaire aux Comptes
Xavier CICILE

BILAN ACTIF

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs au 31/12/20			% de l'actif	Valeurs au 31/12/19	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				44		50
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	2 745 901	2 663 363	82 538		8 285	
Fonds commercial (1)	3 759 387	283 856	3 475 531		3 238 108	
Autres immobilisations incorporelles	111 505	92 707	18 798			
Immobilisations incorporelles en cours	71 002		71 002		8 438	
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	228 783	227 933	851		635	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				20		4
Participations	134 000		134 000		215 320	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	1 516 582		1 516 582			
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 706		4 706		19 087	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8 571 865	3 267 858	5 304 007	64	3 489 873	54
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				25		35
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 092 440		2 092 440		2 275 165	
Avances et acomptes versés sur commandes					44 759	1
Créances				10		10
Clients (3)	242 440		242 440		335 268	
Clients douteux, litigieux (3)					99	
Clients factures à établir (3)	371 800		371 800			
Personnel et comptes rattachés (3)	165		165			
Créances fiscales et sociales (3)	186 491		186 491		337 592	
Autres créances (3)	28 514		28 514		5 299	
Débiteurs divers (3)	4 502		4 502			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	1 233	580	653		653	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	41 616		41 616	1	27 624	
Charges constatées d'avance (3)	6 400		6 400		5 765	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 975 601	580	2 975 021	36	3 032 224	46
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	11 547 466	3 268 438	8 279 028	100	6 522 097	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

BILAN PASSIF

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	% du passif	Valeurs au 31/12/19	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	1 600 000	19	1 200 000	18
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 100 000	13		
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		3		4
Réserve légale	120 000		120 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	124 181		124 181	
Report à nouveau	-503 899	-6	-688 614	-11
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 703		184 716	3
SITUATION NETTE	2 473 985	30	940 283	14
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 473 985	30	940 283	14
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	156 284	2		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	579 368	7	215 372	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	3 893 182	47	4 176 919	64
Fournisseurs, factures non parvenues	56 334	1	142 311	2
Dettes fiscales et sociales	706 909	9	659 089	10
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	36 515			
Autres dettes	376 451	5	388 124	6
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 805 043	70	5 581 814	86
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	8 279 028	100	6 522 097	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

145 000

5 660 043

11 284

5 366 494

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
 Commissaire aux Comptes
 12 rue de Florence - 75008 PARIS

COMPTE DE RÉSULTAT

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20		Du 01/01/19 au 31/12/19
	France	Exportations et livraisons intra-communautaires	
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	608 127		574 849
Production vendue (biens et services)	905 083		1 427 283
Montant net du chiffre d'affaires	1 513 210		2 002 132
Production stockée			
Production immobilisée			8 438
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		4 136	
Autres produits		11	1 063
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 517 357	2 011 632
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises		295 361	171 829
Variation de stocks		182 725	-1 542 299
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 172	500
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes		550 454	535 081
Impôts, taxes et versements assimilés		17 466	13 420
Salaires et traitements		287 147	257 658
Charges sociales		96 962	97 134
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		25 892	1 314
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 376 094
Dotations aux provisions			
Autres charges		57 303	187
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 514 481	1 910 919
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 876	100 713
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice ou perte transférée			
Perte ou bénéfice transféré			

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19
Produits financiers		
De participation (3)		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	16 582	
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change	199	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	16 781	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	572	84
Différences négatives de change	518	263
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 090	347
RÉSULTAT FINANCIER	15 691	-347
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	18 567	100 366
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	31 793	48 094
Sur opérations en capital	1 186	38 867
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 376 094	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 409 073	86 962
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 006	2 587
Sur opérations en capital	2 379 131	25
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 408 137	2 612
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	936	84 350
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	-14 200	
TOTAL DES PRODUITS	3 943 211	2 098 594
TOTAL DES CHARGES	3 909 509	1 913 878
Bénéfice ou Perte	33 703	184 716

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
 Commissaire aux Comptes
 12 rue de Florence - 75008 PARIS

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

TRANSMISSIONS UNIVERSELLES DE PATRIMOINE

La société AEC a au cours de l'exercice bénéficié de la transmission universelle de patrimoine de ces deux sociétés filles, à savoir :

- CHOISIRMONCONSTRUCTEUR
- SORECSO

Les deux TUP ont un effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2020.

AUGMENTATION DE CAPITAL

La société AEC a signé un contrat d'apport le 21 octobre 2020 de trois obligations convertibles en actions de la société PHOTONIKE CAPITAL détenues par la société NUCLEUS HOLDING II.

Cet apport a été estimé à 1 500 k€.

En contrepartie de cet apport, la société AEC a rémunéré NUCLEUS HOLDING II de 4 000 nouvelles actions de valeur nominal 100 € portant son capital à 1 600 k€.

Une prime d'apport de 1 100 k€ a ainsi été constatée.

ACQUISITION DE 80% DE BIJOUX PRIVES.COM

La société BIJOUXPRIVES.COM, société à responsabilité limitée au capital social de 1 k€, est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B 512 987 207.

BIJOUXPRIVES.COM est un site de vente en ligne de bijoux, et de montres.

La société AEC a rachetée à 80% de ses titres le 30 septembre 2020 pour 44 k€.

Son siège social est situé 76 boulevard du 11 novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE.

Le site internet de la Société est consultable à l'adresse suivante : <https://www.bijouxprives.com/fr/>

ACQUISITION DE 100% DE EXPLORA

La société EXPLORAJOB, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 9 k€, est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B 799 303 839.

EXPLORAJOB est un site de recrutement et de recherche d'emploi sur Internet.

La société AEC a rachetée à 100% de cette société pour 90 000 € le 28 août 2020.

Son siège social est situé 76 boulevard du 11 novembre 1928 - 69100 VILLEURBANNE.

Le site internet de la Société est consultable à l'adresse suivante : <https://explorajob.fr>

CRISE SANITAIRE

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services :
 - Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Report des échéances sociales et fiscales
- Exonération de cotisations sociales auprès de l'URSSAF

- Obtention d'un prêt garanti par l'état auprès des partenaires bancaires avec l'appui de BPI France

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

La crise sanitaire impacte essentiellement l'activité de ventes de nuits d'hôtels, et l'activité communication.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016 et N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les sites internet sont amortis sur 4 ans.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	4 ans
- Matériels de transports	4 ans
- Matériels de bureau	2 à 4 ans
- Mobilier	4 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les Immobilisations financières de AEC sont constitués des titres de participations de ces filiales :

- EXPLORA
- BIJOUX PRIVE

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au cours de l'exercice, le stock provisionné a été mis au rebus. L'impact résultat de cette sortie est nulle puisque la reprise de provision est égal au stock sorti de 2 376 k€.

Pour plus de lisibilité cette opération a été traitée dans le résultat exceptionnel.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	6 190 935		505 297
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	11 397		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	37 851		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	184 430		2 904
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	233 679		2 904
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		215 320		134 000
	Autres titres immobilisés				1 518 582
	Prêts et autres immobilisations financières		19 087		2 256
		TOTAL	234 407		1 654 838
TOTAL GENERAL			6 659 021		2 163 039

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		8 438	6 687 795	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers			11 397	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		7 800	30 051	
		Mat. bureau, inform., mobilier			187 335	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL		7 800	228 783	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			215 320	134 000	
	Autres titres immobilisés			2 000	1 516 582	
	Prêts & autres immob. financières			16 637	4 706	
		TOTAL		233 957	1 655 288	
TOTAL GENERAL				250 195	8 571 865	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 652 248	103 821		2 756 070
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Inst. générales agencem. amén.		11 397			11 397
Autres immob. corporelles					
Matériel de transport		37 363	489	7 800	30 051
Mat. bureau et informatiq., mob.		184 284	2 200		186 484
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	233 044	2 689	7 800	227 933
	TOTAL GENERAL	2 885 292	106 510	7 800	2 984 002

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation					
		- incorporelles	283 856		283 856
		- corporelles			
	Sur immobilisations	- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
		Sur stocks et en cours	2 376 094		2 376 094
		Sur comptes clients	4 136		4 136
		Autres provisions pour dépréciation	580		580
		TOTAL	2 664 667		2 380 231
	TOTAL GÉNÉRAL	2 664 667		2 380 231	284 436

Dont provisions pour pertes à terminaison

- d'exploitation

4 136

Dont dotations & reprises

- financières

- exceptionnelles

2 376 094

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C. - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Informations financières (5)

	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
BIJOUX PRIVES - 76 Boulevard du 11 Novembre 1918 69100 VILLEURBANNE - 512987207	1 000	2 354	80,00	44 000				74 523	5 091	
EXPLORA - 76 Boulevard du 11 Novembre 1918 69100 VILLEURBANNE - 799303839	9 000	-32 251	100,00	90 000				200	-34 105	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

C PLUS ENSEMBLE

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
 Commissaire aux Comptes
 12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la pluriété entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

C PLUS ENSEMBLE

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
 Commissaire aux Comptes
 12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	4 651 260	2 092 440	4 651 260	2 092 440
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	4 651 260	2 092 440	4 651 260	2 092 440

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 706		4 706
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	614 240	614 240	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	165	165	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 823	15 823	
	Impôts sur les bénéfices	14 200	14 200	
	Etat & autres	154 256	154 256	
	coll. publiques	2 212	2 212	
	Divers			
	Groupe et associés (2)	27 989	27 989	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	5 027	5 027	
Charges constatées d'avance	6 400	6 400		
	TOTAUX	845 018	840 312	4 706
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		- Prêts accordés en cours d'exercice		
	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
 Commissaire aux Comptes
 12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		6 400
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	6 400

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		16 582
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		371 800
Autres créances		15 823
Disponibilités		
	TOTAL	404 205

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75003 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	12 000,00	100,00
Titres émis pendant l'exercice	4 000,00	100,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	16 000,00	100,00

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	156 284	11 284		145 000
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	3 949 516	3 949 516		
Personnel & comptes rattachés	104 442	104 442		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	106 515	106 515		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	490 167	490 167		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	5 785	5 785		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	36 515	36 515		
Groupe & associés (2)	579 368	579 368		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	376 451	376 451		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	5 805 043	5 660 043		145 000
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	145 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	34 388			

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 334
Dettes fiscales et sociales	115 034
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	171 368

Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A.E.C.-ACHAT ECHANGE COMPENSATION

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

LES EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 12 personnes.

Dernier
feuille.



Xavier CICLE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**A.E.C. – ACHAT ECHANGE COMPENSATION
Société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 €
97 Avenue de la Division Leclerc
92160 ANTONY
393 636 451 R.C.S. NANTERRE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'associé unique de la société A.E.C. – ACHAT ECHANGE COMPENSATION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

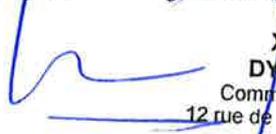
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Paris, le 28 juin 2021



Xavier CICILE
DYNEXPERT SAS
Commissaire aux Comptes
12 rue de Florence - 75008 PARIS

SAS DYNEXPERT
Le Commissaire aux Comptes
Xavier CICILE



Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX
09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>
Téléphone : 08 91 01 11 11 - E-mail : contact@greffe-tc-nanterre.fr
www.greffe-tc-nanterre.fr - www.infogreffe.fr

JDOD/2018 B 11939
AFCHAIN AVOCAT
1 PLACE FRANCISQUE REGAUD
69002 LYON 2E ARRONDISSEMENT

Nos références : JDOD/2018 B 11939

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : A.E.C. - ACHAT ECHANGE COMPENSATION
Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :
97 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
92160 ANTONY

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 393636451 R.C.S Nanterre

Le greffier soussigné constate le 22/09/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 21/09/2021, enregistré sous le numéro 2021/51678, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 22/09/2021

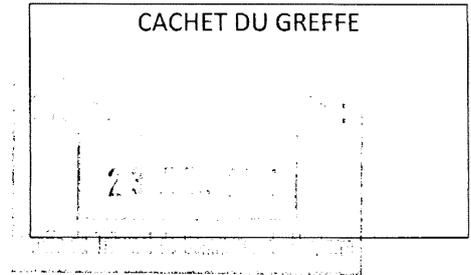
Le greffier



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE



Requête n° 2021001572

Affaire : SAS A.E.C. - ACHAT ECHANGE COMPENSATION

ORDONNANCE

Nous, *François CAMUS*, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 223-26 et L. 241-5 du code de commerce (SARL),

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce (SA),

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogons jusqu'au **30 septembre 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2020** de la société requérante **SAS A.E.C. - ACHAT ECHANGE COMPENSATION 97 AVE DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY (RCS NANTERRE 393636451)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *22/07/2021*

Le greffier,

A. FILIN
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre



Le juge délégué,

F. Camus